



COMMUNIQUÉ

ÉTÉ 2010

L'ACOR REPORTE LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE DES COMMENTAIRES AU SUJET DE LA VERSION PROVISOIRE DE LA LIGNE DIRECTRICE SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABLES DES CAISSES DE RETRAITE

Le 4 mai 2010, l'ACOR a publié la version provisoire de la *Ligne directrice sur les dispositions relatives aux responsables des caisses de retraite* afin que les parties intéressées puissent l'examiner et formuler des commentaires.

Certaines des parties intéressées ont demandé que soit reportée la date limite du 30 juillet 2010 pour l'envoi de commentaires sur cette ligne directrice provisoire afin qu'ils aient plus de temps pour en faire l'examen. L'ACOR est heureuse d'annoncer qu'elle a en effet reporté au **15 septembre 2010** l'échéance pour l'envoi de commentaires sur cette ligne directrice provisoire.

L'ACOR espère recevoir bientôt les commentaires des parties intéressées au sujet de cette importante ligne directrice provisoire.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Les questions portant sur le présent communiqué ou les demandes de renseignements généraux touchant l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite doivent être envoyées au secrétariat de l'ACOR.

Renseignements :

Secrétariat de l'ACOR
5160, rue Yonge, 17^e étage
C.P. 85
Toronto (Ontario) M2N 6L9
Téléphone : 416 590-7081
Télécopieur : 416 590-7070
Courriel : capsa-acor@fsc.gov.on.ca
Site Web : www.capsa-acor.org